

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le 29 août 2011, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Denis Laïtre.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

2011-08-412 DIVERSES RÉOLUTIONS RELATIVES À DIFFÉRENTES AUTORISATIONS POUR LES TRAVAUX DE L'AUTOROUTE 30 ET AUTRES SUJETS CONNEXES

a) Construction d'un pont d'étagement dit « agricole »

ATTENDU les négociations intervenues avec le ministère des Transports du Québec et la direction générale relative à la construction d'un pont d'étagement dit « agricole » afin de relier les chemins agricoles à la montée Pilon dans le quartier de Saint-Timothée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la proposition du ministère des Transports du Québec de construire un pont d'étagement dit « agricole » avec une largeur minimale de sept (7) mètres, tel qu'apparaissant aux plans numéros S03-PO-2.18A-SKE-564 et S03-CH-MPI-DDD-365, projet 96138, en date du 29 août 2011, préparé par Nouvelle Autoroute 30 CJV S.E.N.C. et déposés devant ce conseil.

Que le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rescinde la résolution 2011-08-369 relative à l'autorisation pour la création d'un accès routier et la fermeture d'un tronçon dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute 30/530.

ADOPTÉ

b) Fermeture d'une partie de la montée Pilon

ATTENDU les négociations intervenues avec le ministère des Transports du Québec et la direction générale relative à la fermeture d'une partie de la montée Pilon; pour la construction d'un pont d'étagement dit « agricole » afin de relier les chemins agricoles à la montée Pilon dans le quartier de Saint-Timothée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte de fermer une partie de la montée Pilon afin de permettre qu'un pont d'étagement dit « agricole » avec une largeur minimale de sept (7) mètres soit construit afin de relier les chemins agricoles à la montée Pilon dans le quartier de Saint-Timothée, le tout, tel qu'apparaissant aux plans numéros S03-CH-MPI-DDD-360 et S03-CH-MPI-DDD-361, projet 96138, en date du 29 août 2011, préparés par Nouvelle Autoroute 30 CJV SENC et déposés devant ce conseil.

ADOPTÉ

c) Autorisation d'emprunter le rang Sainte-Marie à Nouvelle Autoroute 30 CJV S.E.N.C.

ATTENDU les négociations intervenues avec Nouvelle Autoroute 30 CJV S.E.N.C., et la direction générale relative à l'autorisation d'emprunter le rang Sainte-Marie pour le transport de poutres de béton devant servir à la construction d'une partie de l'autoroute 30/530 dans le quartier de Saint-Timothée;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise Nouvelle Autoroute 30 CJV S.E.N.C. à emprunter le chemin Sainte-Marie pour effectuer le transport de poutres de béton devant servir à la construction d'une partie de l'autoroute 30/530 dans le quartier de Saint-Timothée.

QUE cette autorisation est conditionnelle à la remise à son état initial de ladite route par Nouvelle Autoroute 30 CJV S.E.N.C. pour tout dommage causé à cette route après son utilisation par cette dernière pour y effectuer le transport requis.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2011-08-413 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 19, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 29 août 2011.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier